



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2022 - 74

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	23
Dont quatre pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 04 octobre 2022

**OBJET : PRESENTATION DU
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE
DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt deux, le onze
octobre, le conseil municipal de la
Commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de Madame MORIAUD Pascale, Maire*

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.
STUBERT B. PLEynet J.P. BILLARD G.
DENERVAUD M. CHEVRON F. DIANA C.
RACINE FREIXENET M. CORNU C.
MATTERA A. CHAMPEAU S.

EXCUSÉS :CHANTELOT C. « pouvoir à De
PROYART A. » QUERNEC-GARIN C.
« pouvoir à CHAMPEAU S. GEROUDET A.
« pouvoir à FICHARD B. » CHANTELOT L.
« pouvoir à TRONCHON J. »

Est élu secrétaire de la séance : TRONCHON J.

Madame le maire informe le conseil municipal que le code général des collectivités territoriales impose au président de l'établissement public de coopération intercommunal, par son article L 2224-5, la présentation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de distribution d'eau potable à son assemblée délibérante.

Ce rapport a été adopté par le conseil communautaire en date du 27 septembre 2022 et doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté au conseil municipal dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable 2021 de la communauté d'agglomération « Thonon agglomération »

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Pascale MORIAUD



Le secrétaire
Jérôme TRONCHON